

Procès-verbal
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 12/03/2026

Nombre de membres afférent au conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

Séance du : 12/03/2026
Convocation du : 06/03/2026
Affichage du : 06/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à 18h00 le Conseil municipal de VINSOBRES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude SOMAGLINO, Maire.

Présents : Claude SOMAGLINO, Marie ROGEZ, Denise ROUSSET, Claude CALOÏ, Marie-Pierre MONIER, Anne-Marie CORRAND, Stéphanie CORNUD, Olivier ROQUE D'ORBCASTEL, Roger GLEIZE, Christian TORTEL,

Absents excusés : Philippe BOURSAUX (donne procuration à Denise ROUSSET), Jean MOUTON, Estelle LIELY (donne procuration à Marie-Pierre MONIER), Magali CAMPANA (donne procuration à Christian TORTEL), Sylvie BOREL (donne procuration à Stéphanie CORNUD).

Secrétaire de séance : Claude CALOÏ

DELIBERATION n° 01 – 12.03.2026
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET COMMUNAL

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le compte financier unique 2025 de la commune de VINSOBRES

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la commune de VINSOBRES a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;

- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

- que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Marie ROGEZ, Première adjointe

- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PROJET

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 347 744.42€	1 469 922.00€	2 817 666.42€
	Recettes réalisées	873 949 69€	1 437 922.31€	2 311 872.00€
	Restes à réaliser	140 000.00€	0.00€	140 000.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 090 473.00€	1 566 493.50€	2 656 966.50€
	Dépenses réalisées	690 342 56€	1 346 274.92€	2 036 617.48€
	Restes à réaliser	140 000.00€	0.00€	140 000.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	183 607.13€	91 647.39€	275 254 52€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-257 271.42€	96 571.50€	-160 699.92€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-73 664.29€	188 218.99€	114 554.60€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-73 664.29€	188 218.89€	114 554.60€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 10 voix POUR, 3 voix ABSTENTION, 0 voix CONTRE, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 de la commune de Vinsobres

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DELIBERATION n° 02 – 12.03.2026
AFFECTATION DU RESULTAT 2025 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 257 271.42 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 96 571.50 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent - 001) de la section d'investissement de : 183 607.13 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 91 674.39 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 140 000.00 €

En recettes pour un montant de : 140 000.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 73 664.29 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 10 voix POUR, 3 voix ABSTENTION, 0 voix CONTRE,

- VOTE l'affectation des résultats de la manière suivante :
 - Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 73 664.29 €
 - Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 114 554.60 €

DELIBERATION n° 03 – 12.03.2026
TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2026

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2025 :

Taxe foncière bâti :	24.51 %
Taxe foncière non bâti :	58,16 %
Taxe d'habitation :	14.35 %
Contribution Foncière des Entreprises :	21,17 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	20.09 %

Les taux proposés pour 2026 pour la commune sont les suivants :

Taxe foncière bâti :	24.51 %
----------------------	---------

Taxe foncière non bâti :	58,16 %
Taxe d'habitation :	14,35 %
Contribution Foncière des Entreprises :	21,17 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	20,09 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour 2026 :

Taxe foncière bâti :	24,51 %
Taxe foncière non bâti :	58,16 %
Taxe d'habitation :	14,35 %
Contribution Foncière des Entreprises :	21,17 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	20,09 %

DELIBERATION n° 04 – 12.03.2026
VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2026

Denise ROUSSET faisant partie d'association ne vote pas.

Monsieur le Maire propose la répartition des subventions aux associations pour l'année 2026 de la manière suivante :

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant de la subvention
ABEILLE VINSOBRAISE	2 000,00 €
ACCA DE VINSOBRES	500,00 €
APEI LOU PITCHOU VINSOBRAIS	600,00 €
BIBLIOTHEQUE	2 300,00 €
COMIT ANIMATION TOURISTIQUE VINSOBRES	3 000,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DE VINSOBRES	4 000,00 €
ECOLE DE MUSIQUE DE VINSOBRES	1 500,00 €
LA FANNY VINSOBRAISE	600,00 €
LE TEMPS DE VIVRE	350,00 €
ADMR LES OLIVIERS	1 700,00 €
PLANNING FAMILIAL DE LA DROME	250,00 €
SOLIDARITE PAYSANS DROME ARDECHE	300,00 €
LA PETITE GALERIE DE VINSOBRES	200,00 €
BADABOUM ECOLE DE CIRQUE	100,00 €
	17 400,00 €

Monsieur le maire propose également

- Une subvention d'aide à la réfection de façade dans le cadre de l'OPAH Renov Plus de 2024€37 à Madame ETTORI Jocelyne ainsi que
- Une subvention d'aide à l'installation du médecin Docteur Thierry PRÉSEAU sous forme de financement de la formation et des frais liés à celle-ci sous la

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE les montants des subventions aux associations pour l'exercice 2026 de la façon suivante

LibOrgaBenef	MtSubv
--------------	--------

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant de la subvention
ABEILLE VINSOBRAISE	2 000,00 €
ACCA DE VINSOBRES	500,00 €
APEI LOU PITCHOU VINSOBRAIS	600,00 €
BIBLIOTHEQUE	2 300,00 €
COMIT ANIMATION TOURISTIQUE VINSOBRES	3 000,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DE VINSOBRES	4 000,00 €
ECOLE DE MUSIQUE DE VINSOBRES	1 500,00 €
LA FANNY VINSOBRAISE	600,00 €
LE TEMPS DE VIVRE	350,00 €
ADMR LES OLIVIERS	1 700,00 €
PLANNING FAMILIAL DE LA DROME	250,00 €
SOLIDARITE PAYSANS DROME ARDECHE	300,00 €
LA PETITE GALERIE DE VINSOBRES	200,00 €
BADABOUM ECOLE DE CIRQUE	100,00 €
	17 400,00 €

APPROUVE

- Une aide à la réfection de façade dans le cadre de l'OPAH Renov Plus de 2024€37 à Madame ETTORI Jocelyne
- Une aide à l'installation du médecin Docteur Thierry PRÉSEAU sous forme de financement de la formation et des frais liés à celle-ci pour la somme de 10 000€

DELIBERATION n° 05 – 12.03.2026

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune, exercice 2026, présenté par Monsieur le Maire, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 623 723.60€	1 509 169.00€
Reports 002	0.00 €	114 554.60 €
Total section fonctionnement	1 623 723.60 €	1 623 723.60 €
Section d'investissement	585 285.29 €	585 285.29 €
Restes à réaliser	140 000.00 €	140 000.00 €
Reports 001	0.00 €	0.00 €
Total section d'investissement	725 285.29 €	725 285.29 €
TOTAL	2 349 008.89 €	2 349 008.89 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif de la commune 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 623 723.60€	1 509 169.00€
Reports 002	0.00 €	114 554.60 €
Total section fonctionnement	1 623 723.60 €	1 623 723.60 €
Section d'investissement	585 285.29 €	585 285.29 €
Restes à réaliser	140 000.00 €	140 000.00 €
Reports 001	0.00 €	0.00 €
Total section d'investissement	725 285.29 €	725 285.29 €
TOTAL	2 349 008.89 €	2 349 008.89 €

Divers :

Félicitations aux personnels administratifs, aux élus et à Mme Janine AMAR.

Marie-Pierre MONIER prend la parole : Claude. Tu es un peu devenu maire à l'insu de ton plein gré, lorsque je suis moi-même devenue sénatrice à l'insu du mien. Et avant cela, alors que je démarrais ma première expérience d'élue, tu étais mon « ministre du budget », toujours présent ! Pouvoir compter sur toi pour m'épauler, puis pour transmettre et prendre le relai a été tellement précieux pour moi, je t'en serai éternellement reconnaissante. Au fil du temps, tu es devenu pour moi un ami précieux.

Et j'ai envie que l'ensemble des vinsobraises et vinsobrais mesurent l'ampleur de l'engagement qui a été le tien alors que vient le moment pour toi de te retirer. Tu es passionné de culture, d'histoire, de politique au sens noble du terme, tu aimes tant les livres et tu as utilisé toute cette passion au service de Vinsobres. Tu es quelqu'un de profondément gentil, à l'écoute, qui a toujours reçu tout le monde, accueillant, bienveillant.

Toi qui n'est pas vinsobrais d'origine, tu as pourtant tant donné, et je crois que tu as su montrer la richesse de la complémentarité qui existent entre ceux qui vivent à Vinsobres depuis toujours et ceux qui s'y sont installés par choix car c'est un endroit merveilleux : nous avons besoin les uns des autres, car on s'enrichit de nos différences, tu le sais, et tu l'as fait savoir. Ce n'est pas juste un vœu pieu : nos territoires ruraux ont besoin d'accueillir de nouvelles personnes, tout comme on a besoin que celles et ceux qui arrivent prennent le temps d'apprendre où ils arrivent, et quand la mayonnaise prend, alors nous savons que la vitalité du territoire est garantie pour l'avenir.

Tu as toujours travaillé, y compris dans les moments difficiles, tu as toujours fait passer la mairie en premier, au détriment de ta famille, de tes vacances, de ta santé. Nous avons porté

de belles choses ensemble : la rénovation du centre-bourg, la station d'épuration, la salle du 3ème âge, la MAM, la réfection des réseaux...

Je voulais partager cela avec vous ce soir, car j'ai envie que chacun ici à Vinsobres mesure ce que nous lui devons. Merci Claude, pour tout, et bravo.

- Olivier ROQUE D'ORBCASTEL intervient au nom de l'opposition : remerciement à M. le Maire et aux élus.

La séance est levée à 19h14.

Le Maire,
Claude SOMAGLINO

Le secrétaire de séance,
Claude CALOÏ

Projet de PV non approuvé

PROJET